

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 29

Présents : 22

Représentés : 4

Qui ont pris part à la délibération : 26

Date de la convocation : 23/09/2019

Date d'affichage : 1^{er}/10/2019

**de la Commune de COGOLIN
Séance du mardi 08 OCTOBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le huit octobre à 19h30 heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE Maire,

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Patrick GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Margaret LOVERA - Monique LEBLANC - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Christelle DUVERNET - Anthony GIRAUD - Gaëtan MULLER - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI - Erwan DE KERSAINTGILLY -

POUVOIRS : Rémy FÉLIX à Marc Etienne LANSADE / Patricia BERENGUIER à Christelle DUVERNET / Sébastien MACREZ à Aimé GARNIER / Renée FALCO à Audrey TROIN /

ABSENTS : Jonathan LAURITO - Jeanne LAURITO - Manuel REQUIN -

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN -

Par délibération n° 2019/001 en date du 17 janvier 2019, le Conseil municipal a approuvé la dénomination de voie : **impasse du Liège**, longeant le numéro 102 de l'avenue Georges Clémenceau.

Un portail devant clôturer cette voie et la rendant donc inaccessible au public, il n'est plus nécessaire de la dénommer.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'abroger sa délibération n° 2019/001 en date du 17 janvier 2019.

N° 2019/108

**ABROGATION DE LA DELIBERATION N° 2019/001 DU 17/01/2019 PORTANT DENOMINATION DE VOIE :
IMPASSE DU LIEGE**

CM du 08/10/2019

N° 2019/108

**ABROGATION DE LA DELIBERATION N° 2019/001 DU 17/01/2019 PORTANT DENOMINATION DE VOIE :
IMPASSE DU LIEGE**

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2019/001 en date du 17 janvier 2019, approuvant la dénomination de voie : **impasse du Liège**.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ABROGE ladite délibération n° 2019/001 en date du 17 janvier 2019 approuvant la dénomination de voie : impasse du Liège longeant le numéro 102 de l'avenue Georges Clémenceau.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE**.

Le Maire,


MAIRIE DE COGOLIN
REPUBLIQUE FRANÇAISE
Marc Étienne LANSADE